

FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR « LES RENDEZ-VOUS D'ARTSCÈNE »

Demande de participation

A la salle « Al Vile Cinse » de Berneau, rue des Trixhes 63, 4607 Berneau
Les 13, 14, 15, et 16 avril 2023

Date limite d'inscription : 28 février 2023

Merci de compléter tous les champs et de prendre connaissance des informations en fin de formulaire

IDENTIFICATION DE LA COMPAGNIE

Dénomination : _____
Année fondation : _____
Forme juridique : _____
Adresse : _____
N° de contact : _____
Email : _____

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Nom, prénom : _____
Adresse : _____
N° de contact : _____
Email : _____

FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR « LES RENDEZ-VOUS D'ARTSCÈNE »

Demande de participation

SPECTACLE PROPOSÉ PAR LA COMPAGNIE

Titre : _____

Auteur(s) : _____

Adaptateur(s) : _____

Metteur(s) en scène : _____

Musicien(s) : _____

Autre (à préciser) : _____

Genre artistique du spectacle : _____

Ce spectacle a-t-il déjà été joué par votre compagnie ? _____

- Si oui, possédez-vous une captation vidéo ? _____
- Pouvez-vous nous en faire parvenir une copie ? _____

Ce spectacle va-t-il être joué par votre compagnie ? _____

- Si oui, où ? _____
- Et quand ? _____

Possédez-vous une affiche ? _____

Possédez-vous un programme ? _____

Possédez-vous des photos ? _____

FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR « LES RENDEZ-VOUS D'ARTSCÈNE »

Demande de participation

EN QUELQUES LIGNES, POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE UN PEU PLUS SUR VOTRE COMPAGNIE ?

EN QUELQUES LIGNES, POUVEZ-VOUS NOUS EN DIRE UN PEU PLUS SUR LE SPECTACLE PROPOSÉ ?

QUELS SONT LES SPECTACLES JOUÉS PAR VOTRE COMPAGNIE CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ?

Année / Mois	Œuvre
	Titre : Auteur(s) :
	Titre : Auteur(s) :
	Titre : Auteur(s) :
	Titre : Auteur(s) :
	Titre : Auteur(s) :
	Titre : Auteur(s) :

FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR « LES RENDEZ-VOUS D'ARTSCÈNE »

Demande de participation

INFORMATIONS IMPORTANTES

Conditions de représentation et d'installation

- Les troupes doivent savoir qu'elles vont jouer en mode festival, c'est-à-dire :
 - Qu'elles auront accès à la salle le jour de la représentation à partir de 9h ;
 - Que la représentation doit avoir lieu à 20h précises (15h le dimanche) ;
 - Qu'elles doivent avoir quitté les lieux avec leur décor et matériel pour minuit au plus tard ;
- Sur demande, un catering pour les comédiens, un metteur en scène et un régisseur sera prévu ;
- Le régisseur de la salle est là pour une aide ponctuelle ; la troupe doit donc prévoir un régisseur pour la conduite du spectacle ;
- L'ordre de présentation est établi par le comité d'organisation.
- Une visite technique des lieux aura lieu avec les troupes participantes.
- Le plan d'éclairage doit être transmis 3 semaines avant la représentation et au plus tard, le jour de la visite technique ;
- La troupe doit fournir une liste des comédiens, metteur en scène et régisseur avec leurs coordonnées complètes afin d'organiser au mieux leur accueil ;
- Seule la liste des membres reprise sur la demande d'inscription sera dispensée du droit d'entrée à la représentation.

Sélection

S'il y a plus de 4 troupes participantes, une sélection sera faite par les membres du CA :

- Soit sur base administrative (en ordre d'inscription) ;
- Soit par tirage au sort en présence d'une personne extérieur au CA.

Publicité, communication

- ALTA s'engage à promouvoir l'évènement ;
- Les compagnies participantes sont invitées à partager les différents supports de communications élaborés par ALTA ;
- La troupe fournira en outre toutes les informations utiles à la confection d'un programme : distribution, résumé de la pièce, auteur, présentation de la troupe.

Frais de déplacement

- Un défraiement forfaitaire de déplacement entre le siège social de la troupe et le lieu de la représentation, défraiement fixé à 0,4170€/Km.

Droits d'auteur, assurance et cotisation

- La compagnie s'engage à assurer son équipe (et ses comédiens) en responsabilité civile [auprès de la FNCD](#) (2,50€ par personne) ou auprès de tout autre organisme.
- Les droits d'auteurs :
 - Sont à déclarés par la compagnie auprès de la SACD ou la SABAM ;
 - Seront payés ou remboursés par ALTA ;
- La troupe doit être en ordre de cotisation ALTA.